

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.56

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 5 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

**Pouvoir(s)** : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. BECHENY.

**Objet de la délibération : CREATION DU POSTE PERMANENT MUTUALISE CONSEILLER PREVENTION / REFERENT CAF**

**Exposé :**

Suite aux mobilités de la direction du Pole Famille et de la direction adjointe en charge de la Petite Enfance, l'organisation du Pole Famille a été revue en lien avec les équipes.

Au vu de la répartition des missions entre direction du Pole / direction adjointe de la Petite Enfance / directions des structures petites enfance, le transfert des missions CAF réalisé par la direction adjointe Petite Enfance a été acté à hauteur de 0.5 ETP au sein du Pole Ressources du

Pole Famille. Également, les missions liées à la convention territoriale globale (CTG) et de coordination des équipes portées par la direction adjointe en charge de la Petite Enfance seront prises en charge directement par la direction du Pole Famille.

En complément, la collectivité dans sa démarche de prévention et de qualité de vie au travail souhaite affecter 0.5 ETP pour le poste de conseiller prévention.

Un agent étant identifié par ses compétences en lien avec les financements CAF et son rôle de coordination des agents de prévention, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste mutualisé à temps complet au sein du Pole ressources du Pole Famille. Ce poste sera rattaché hiérarchiquement au directeur de Pole et fonctionnellement sur le volet prévention à la direction des ressources humaines.

Le financement de ce poste sera compensé par la suppression du poste de direction adjointe Petite Enfance.

### Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L332-24 du Code général la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 mai 2024,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1** : de créer un poste ouvert aux grades du cadre d'emploi des rédacteurs, du cadre d'emploi des adjoints d'animation et du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

**Article 2** : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

**Article 3** : de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

